

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINT-E D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE DE LA COMMUNE DE PARIS DE 1^{ÈRE} CLASSE, SPECIALITE ACTIVITES PERISCOLAIRES

Un recrutement sans concours d'adjoint-e d'animation et d'action sportive, spécialité activités périscolaires est ouvert à partir du 6 février 2023 (date de début des épreuves).

CONTEXTE

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel :

- o vous former
- o évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- o exercer différents métiers tout au long de votre carrière
- o vous inscrire dans des projets porteurs de sens sur le long terme
- o travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- o porter la transformation numérique de la Ville de Paris
- o concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

Les adjoint-e-s d'animation assurent l'encadrement des enfants pendant les différentes activités périscolaires organisées par la Ville de Paris : accueils périscolaires (pause méridienne, et services du soir : études surveillées en élémentaire, goûter récréatif en maternelle), animation pour les centres de loisirs (mercredi, vacances scolaires) et durant les ateliers périscolaires (mardi et vendredi). A ce titre, ils-elles sont chargé-e-s d'accueillir et d'animer un groupe d'enfants ; de proposer les activités de loisirs, d'éveil, sportives et culturelles adaptées à l'âge des enfants en fonction d'un projet pédagogique ; d'aider aux devoirs pendant les études surveillées ; d'accueillir et d'informer les parents.

Conditions pour concourir :

Ce recrutement est ouvert aux candidat-e-s remplissant, au plus tard à la date de la première réunion de la commission chargée de la sélection des dossiers, les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- être de nationalité française ou ressortissant-e d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- jouir de ses droits civiques ;
- posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

Modalités d'inscription :

- Par dossier de candidature propre à ce recrutement en le demandant ou en le retirant à l'adresse suivante : Ville de Paris - direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris (les demandes de dossiers par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32x22,5 libellée aux noms et adresse du/de la candidat-e et affranchie au tarif en vigueur pour 250g).

Ou

- Par internet sur le site www.paris.fr/recrutement

Devront être joints les documents suivants :

- **document type à compléter et à joindre obligatoirement au dossier d'inscription**
- **Les diplômes détenus** (par exemple BAFA, BAFD, Brevet de secourisme...) ainsi que tout justificatif utile.
- **Les candidats reconnu-e travailleur-euse en situation de handicap** nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent établi par un médecin agréé-e précisant la nature des aménagements d'épreuves nécessaires avant le 06 février 2023

Dates d'inscriptions : du 17 octobre 2022 au 04 décembre 2022 inclus

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription envoyés ou déposés postérieurement à cette dernière date (délai de rigueur, le cachet de La Poste ou du bureau du recrutement faisant foi).

Les résultats de la présélection sur dossier seront affichés sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les candidat.e.s retenu.e.s par le jury recevront une convocation indiquant le lieu et la date de l'épreuve d'entretien avec les membres du jury.

Le jury auditionnera les candidat.e.s présélectionné.e.s. L'audition des candidat.e.s consistera en un entretien pouvant être précédé de mises en situation professionnelle ou d'une rédaction de 10 à 15 lignes sur un thème en rapport avec l'emploi.

Les résultats de l'audition seront affichés sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les lauréat.e.s recruté.e.s seront nommé.e.s stagiaires puis titularisé.e.s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé.e.s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.